



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Yonne

Auxerre, le mercredi 20 février 2019

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
départementaux de l'éducation nationale de
l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Education Nationale chargés de
circonscription

Pôle second degré et vie de
l'élève
Florence BUTTEL

Affaire suivie par :
Cécile PUPILLE
Gestionnaire AFFELNET 6ème
Téléphone
03 86 72 20 13
Fax
03 86 51 21 30
p2dsco189@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Gallieni
BP 66
89011 Auxerre Cedex

Objet : Affectation 6^{ème} dans un collège public de l'Yonne - rentrée 2019.

Références :

- *Articles D321-1 à D321-17 du code de l'éducation*
- *Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*
- *Circulaire n°2008-042 du 4 avril 2008 relative à l'assouplissement de la carte scolaire*
- *Note ministérielle n°2013-0077 du 19 avril 2013 - ordre de priorité des critères de dérogation*
- *Circulaire n°2011-126 du 26 août 2011 relative à la continuité pédagogique école – collège*

1. Généralités

L'affectation des élèves en classe de 6^{ème} dans un collège public de l'Yonne s'effectue à l'aide de l'application AFFELNET 6ème. Cette application informatique a pour but, d'une part, de gérer l'affectation des élèves en 6^{ème} en tenant compte des mesures prises dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, et d'autre part, d'informer les familles, les écoles et les collèges du résultat de l'affectation.

A chaque collège correspond un secteur géographique de recrutement déterminé par l'adresse du domicile des parents et non en fonction de l'école élémentaire fréquentée.

L'application sera ouverte à compter du lundi 18 mars 2019. Les imprimés nécessaires à la mise en œuvre de ces diverses opérations sont disponibles sur le site de la DSDEN dans la rubrique « DIRECTEURS ».

2. Les nouveautés dans l'application

Trois nouvelles fonctionnalités dans l'application sont prévues à compter de cette année :

A - La fonctionnalité « liste des élèves importés » vous permet :

- de voir les élèves de votre école qui sont dans Affelnet 6^{ème} et ainsi en déduire ceux qui manquent
- d'exporter la liste des élèves aux formats EXCEL et PDF
- de supprimer une fiche élève

B - La fonctionnalité « importations d'élèves supplémentaires » vous permet de rechercher puis d'importer de ONDE des élèves de CM1 de l'année en cours, qui sont susceptibles de passer en 6^{ème}. Cette fonctionnalité est disponible dans l'onglet « Dossier élèves ». Dans le cas où vous utiliseriez cette fonctionnalité, je vous remercie de prévenir votre gestionnaire Affelnet 6^{ème}.

C - Volet 1bis : Parents séparés – garantie de confidentialité

Afin de garantir la confidentialité des adresses des responsables, l'option « parents séparés-garantie de la confidentialité » a été ajoutée au niveau de l'édition de la fiche de liaison volet 1. En cas de parents séparés, vous pourrez sélectionner cette option et éditer ainsi un volet 1 par responsable.

3. Les étapes de la procédure d'affectation

Les différentes étapes de la procédure sont répertoriées dans le calendrier 2019 Affelnet 6^{ème} :

1 - Vous devrez vérifier la liste des élèves importés dans l'application. Vous pourrez importer des élèves supplémentaires ou manquants à votre liste (ex : élève de CM1 susceptible d'avoir un passage anticipé)

2 - Entre le 18 et le 29 mars 2019, vous transmettez aux familles concernées :
- la lettre d'information de madame l'inspectrice d'académie
- les annexes
- le volet 1 et le volet 1 bis (en cas de parents séparés)

3 - Vous saisissez les modifications nécessaires au volet 1 (entre le 3 et le 12 avril 2019) et vous pourrez ensuite éditer le volet 2 à compter du 8 avril 2019.

4- Enfin, vous saisissez les modalités du volet 2 (langue vivante, décision de passage et demande d'assouplissement à la carte scolaire) entre le 29 avril et le 17 mai 2019.

5 - Vous transmettez les demandes de dérogations au bureau scolarité de la DSDEN, au plus tard le vendredi 17 mai 2019.

La carte des langues vivantes, le livret « Foire aux questions » et le manuel Affelnet 6^{ème} - directeur d'école sont des outils d'aide qui sont à votre disposition à la rubrique « DIRECTEURS » du site de la DSDEN.

4. Validation de l'affectation

La fermeture de l'application est prévue pour le vendredi 17 mai 2019.

A compter du lundi 17 juin 2019, les principaux de collège notifient aux familles l'affectation 6^{ème} de leur enfant.

Vous pourrez consulter les résultats d'affectation à compter de cette date.

Je vous remercie de respecter scrupuleusement le calendrier, essentiel au bon déroulement des différentes étapes de la procédure.



Annie PARTOUCHE

Pièces jointes :

Annexe 1 : calendrier de la campagne AFFELNET 6^{ème}

Annexe 2 : note aux familles et ses annexes 1a et 2b